

SÉANCE DU MERCREDI 08 JUILLET 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois de juillet, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. Gérard ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation :
01 juillet 2026

Étaient excusés : Messieurs Mickaël CHEVREY et David COLIN.

Secrétaire de séance : M. Gérard ROY.

7.3 Emprunts

B2026-18 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Président expose la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie de 500 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie en raison du décalage entre la perception du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) désormais versé par l'Etat l'année N+1 et non plus le trimestre suivant la dépense éligible.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-59 en date du 22 avril 2026 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de procéder à la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le besoin ponctuel de trésorerie,

Vu les différentes propositions des établissements bancaires suite à la consultation effectuée,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € destiné à financer un besoin ponctuel de trésorerie comme suivant :

Caractéristiques de la ligne de trésorerie :

- Organisme prêteur : La Banque Postale.
- Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.
- Montant : 500 000 €.
- Durée : 12 mois.
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + marge 0.65 point.
- Base de calcul des intérêts : Exact/360.
- Paiement des intérêts : trimestriel.
- Commission d'engagement : 0,070 % du montant autorisé, soit 350 € payables à la date de prise d'effet du contrat.
- Commission de non -utilisation : 0,100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
- Disponibilité et remboursement des fonds : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat avec l'établissement bancaire et à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues au contrat, INSCRIT au budget principal 2026 les crédits nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Secrétaire de séance :
Gérald ROY



Date 13/07/2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 13/07/2026